Compréhension ses droits de garde suite

Par Marion45

Rebonsoir

En ayant un jugement avec un mode de garde imposé le père dispose "de 3 jours de garde à chaque vacance en semaine impaire", de mon côté j avais compris que pour l été il avait le droit à 3 jours sur une semaine impaire de juillet ou d août...Notre fils a 15 mois.

Sachant qu à compter de ses 3 ans on lui accordé 5 jours en juillet et 5 jours en août...

c est précisément ce que j ai écrit la phrase du jugement, celle entre guillemets. je donne des éléments de contexte et je n arrive pas à répondre directement dans la conversation

---
Par yapasdequoi

Au lieu de reposer plusieurs fois la même question, recopiez la phrase exacte du jugement.